Droit des sociétés: offres publiques d'achat OPA ou d'échange, 13ème directive

1988/0186(COD) - 10/09/1990 - Proposition législative modifiée

La CCE a modifié sa proposition pour tenir compte tant des amendements du PE que de ceux préconisés par le groupe de travail réuni à cet effet par le CMI. Il s'agit notamment des modifications suivantes: -introduction d'une définition de l'offre; -introduction d'un critère objectif qui détermine la naissance de l'obligation de lancer une offre; -nouvelle formulation des règles de calcul des participations dans une société; -fixation d'une série d'exceptions à l'obligation de lancer une offre, qui constitue une application à des cas précis de l'exception générale que prévoyait déjà la proposition initiale; -introduction d'un délai maximum pour l'approbation préalable éventuelle de l'offre; -établissement de règles pour les cas où l'offre est rendue publique dans plusieurs EM; -modification des seuils à partir desquels doivent être déclarées certaines acquisitions de titres en cours d'offres; -affirmation claire de la possibilité accordée aux destinataires ayant déjà accepté une offre d'en accepter une concurrente.